

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 153 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association La Caserne Ephémère et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 19 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Caserne Ephémère.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 20.000 euros pour l'acquisition de matériel de sonorisation de la salle de danse et de l'espace d'exposition ainsi que la réalisation de travaux de rénovation de la salle de concert et des loges du Point Ephémère est attribuée à l'association La Caserne Ephémère, 24 rue Louis Blanc 75010 Paris. SIMPA 20841 - 2016_01905.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 20.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique V33, nature 20422, ligne VE 40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 90010-99-010, n° d'individualisation 16V00458 DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO